

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1187

présenté par

Mme Laclais, M. Liebgott, M. Premat, M. Savary, M. Launay, M. Borgel, M. Aylagas, M. Cotel, Mme Massat, M. Le Borgn', M. Lurel, M. Duron, Mme Pires Beaune, Mme Guittet, M. Gagnaire, M. Boisserie, Mme Hurel, Mme Récalde, Mme Imbert, M. Ménard, M. Pellois et Mme Lignièrès-Cassou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:

Une expertise nationale relative aux capacités hydro-électriques du territoire est menée afin d'évaluer les évolutions possibles à moyen et long termes.

Il s'agit de diagnostiquer les infrastructures existantes, d'évaluer leurs éventuelles marges de développement par modernisation ou par agrandissement et leurs capacités de stockage de l'énergie produite.

Ce diagnostic national est préalable à toute décision de remise en cause de la pérennité des barrages existants.

Les possibilités de création de nouveaux ouvrages sont également étudiées qu'il s'agisse de création de barrage « au fil de l'eau » ou de « step ».

Cette mission d'expertise pourra être confiée au centre d'ingénierie hydraulique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le savoir-faire français en matière d'hydro-électricité est reconnu et exportable internationalement.

L'intérêt de l'hydro-électricité est indéniable et particulièrement au regard de la capacité de stockage de l'énergie produite qui permet de faire face aux pics de besoins.

Pour autant sur le territoire national des marges de développement peuvent encore exister par une augmentation des capacités des ouvrages existants ou la création de nouveaux ouvrages permettant de renforcer le rôle de l'hydro-électricité dans le mix énergétique français.

Dans certaines régions la fermeture et la destruction d'équipements producteurs d'énergie hydro-électrique depuis des décennies est évoquée.

Il convient de faire un état précis de capacités restantes de l'hydro-électricité française et de l'ensemble des problématiques posées à l'échelle du pays.